



# Dépistage auditif chez le nouveau-né

Informations générales pour les parents



Cette brochure vous est remise au moment de la déclaration de naissance de votre enfant au service de l'état civil de la mairie. Elle est éditée par le RIVM et réalisée en coopération avec des parents et des professionnels de santé rattachés aux groupes et organisations concernées.

Le service de l'état civil des mairies peut commander cette brochure sur le site [www.rivm.nl/pns/folders-bestellen](http://www.rivm.nl/pns/folders-bestellen).

Vous reconnaissez les enquêtes de population à ce logo :

**bevolkingsonderzoek**

Publication de :  
**Rijksinstituut voor Volksgezondheid  
en Milieu**  
Postbus 1 | 3720 BA Bilthoven  
[www.rivm.nl](http://www.rivm.nl)

Le RIVM accorde le plus grand soin à fournir des informations actuelles, accessibles, correctes et complètes. Aucune prétention ne peut être fondée sur le contenu de la présente brochure.

Décembre 2010

## Politique de confidentialité

Les données du test d'audition de votre bébé sont stockées dans un système d'information spécialement réservé aux tests d'audition des nouveau-nés et relevant de la responsabilité du service Jeugdgezondheidszorg (JGZ) dont vous dépendez. Ce système d'information a pour objet de veiller à ce que tous les nouveau-nés participent à temps au dépistage auditif, et vise à surveiller la bonne réalisation des tests. Les données obtenues peuvent également être utilisées au sein du système statistique national et de la recherche nationale. Les données sont utilisées uniquement sous le couvert de l'anonymat et sont donc dépourvues de toute information qui pourrait permettre d'identifier votre enfant. Les résultats des tests d'audition sont stockés dans le dossier numérique de votre enfant, auprès du service Jeugdgezondheidszorg dont vous dépendez. Vous pouvez consulter vos droits relatifs au dossier de votre enfant dans la charte de confidentialité de votre service Jeugdgezondheidszorg.

## Autres langues

**English** Good hearing ability is essential in order to learn how to talk. This is why it is important to have your baby's hearing tested within the first few weeks after birth. This brochure provides more information about the hearing test. The brochure is also available in English, which you can find on [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Deutsch** Für die Sprachentwicklung ist ein gutes Gehör unentbehrlich. Darum wird das Hörvermögen Ihres Babys getestet. Dieser Test erfolgt bereits in den ersten Wochen nach der Geburt. In dieser Broschüre finden Sie weitere Informationen über den Hörtest. Die Broschüre ist auch in deutscher Sprache verfügbar. Sie finden die deutsche Übersetzung auf der Internetseite [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Français** Une bonne ouïe est nécessaire pour pouvoir bien apprendre à parler. C'est pour cette raison que l'ouïe de votre enfant est testée. Ce test auditif est déjà effectué au cours des premières semaines après la naissance de votre enfant. Cette brochure vous donne plus d'informations sur le test auditif. Cette brochure est également traduite en français. Vous pouvez trouver cette traduction sur [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Español** Para poder hablar bien, es importante tener un buen oído. Por eso se hace una prueba de capacidad del oído de su bebé. Esto se suele hacer ya en las primeras semanas tras el nacimiento. En este folleto encontrará más información sobre la prueba de capacidad del oído. Este folleto también ha sido traducido al español. El folleto traducido lo encontrará en [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Português** Para aprender a falar bem é necessário uma boa audição. Por isso a audição do seu bebé será submetida a testes. Isso ocorrerá nas primeiras semanas após o nascimento. Neste folheto encontra-se mais informação sobre o teste de audição. Este folheto está também traduzido para o Português. O folheto traduzido encontra-se em [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Türkçe** İşitme yetisi sağlıklı olmayan bir bebek konuşmayı da öğrenemez. Bu nedenle, bebeğinizin doğumunu izleyen ilk haftalarda işitme testi yaptırmanız çok önemlidir. Elinizdeki broşürde işitme testiyle ilgili ayrıntılı bilgi yer almaktadır. Broşürü Türkçe olarak da okuyabilirsiniz; bunun için lütfen şu adrese gidin: [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**Papiamentu** Pa siña papia bon, un bon oido ta esensial. Ta p'esei lo tèt e oido di bo beibi. Lo hasi esaki den e promé simannan despues di nasementu. Den e foyeto aki bo ta haña mas informashon tokante e tèt di oido. A tradusí e foyeto aki na Papiamentu tambe. E tradukshon bo por haña na [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

**العربية** إن القدرة الجيدة على السمع أمر شديد الأهمية لتعلم الكلام. لهذا من المهم أن يقوم الوالدان بفحص سمع طفليهما خلال الأسابيع القليلة الأولى بعد ولادته. يوفر هذا الكتيب المزيد من المعلومات عن فحص السمع. يتوفر الكتيب باللغة العربية أيضاً، ويمكنك العثور عليه بتلك اللغة على الموقع [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening).

## 中文

良好的聽力是學習說話所不可或缺的要素。因此在您的寶寶出生後的幾週內為寶寶作聽力檢查極為重要。本小手冊提供許多聽力檢查的資料。您也可以從中文網站取得本小手冊。網址：[www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening)。



## Dépistage auditif chez le nouveau-né

### Pourquoi tester l'audition de votre bébé ?

Votre bébé vient de naître. Dans les premières semaines qui suivent la naissance, votre bébé sera soumis à un test d'audition. Appelé parfois test auditif néonatal, le test d'audition pour les nourrissons permet de vérifier si votre enfant entend bien, car la perception des sons stimule le développement du bébé pour l'apprentissage du langage.

### Qui réalise le test ?

Le service Jeugdgezondheidszorg (JGZ) pour la santé des jeunes propose le test d'audition aux nouveau-nés. Le bureau de consultation des bébés relève du service JGZ. Un professionnel de santé, membre du service JGZ ou du bureau de consultation des nourrissons réalisera le test.

### Quand et où peut-on tester l'audition ?

Le test d'audition sera réalisé chez vous pendant les premiers jours de la vie de bébé ou bien au bureau de consultation lorsque votre bébé aura deux ou trois semaines. Si le test d'audition se déroule au bureau de consultation, vous y serez convoqué. Si le test d'audition se déroule à votre domicile, il sera réalisé en même temps que le test de Guthrie (la piqûre au talon pour un prélèvement sanguin). Le professionnel de santé passera simplement chez vous, sans fixer de rendez-vous. C'est ce qui arrive souvent.

### Votre bébé est encore hospitalisé ?

Si votre enfant est encore hospitalisé, le test d'audition sera réalisé dès son retour à la maison. Vous informerez le bureau de consultation de la date de sortie de l'hôpital de bébé. Si votre enfant doit être hospitalisé plus longtemps, le test pourra être réalisé à l'hôpital. Le service JGZ vous contactera pour cela. Si ce n'est pas le cas, adressez-vous à votre bureau de consultation.

### Préparation

Aucune préparation n'est nécessaire pour le test. Il faut pourtant que le silence règne dans la pièce tout au long du test. Le moment le plus approprié pour réaliser le test est pendant le sommeil de bébé. Votre enfant pourra rester endormi dans son berceau ou dans vos bras.

### Comment se déroule le test d'audition ?

Le professionnel de santé place doucement un petit capteur en matériau souple à l'entrée du conduit auditif de bébé. Le capteur est relié à un appareil de mesure, qui mesure et enregistre l'audition de bébé. Le test est indolore et dure quelques minutes. Votre bébé ne sentira rien et poursuivra paisiblement son sommeil.

### Le résultat

Le résultat est immédiatement connu et le professionnel de santé vous le communiquera aussitôt. Environ 95 % des bébés ont des réponses « normales », l'enfant entend bien ou entend « suffisamment ». Lorsque les réponses sont « insuffisantes », le test est répété une semaine plus tard et, si nécessaire, une troisième fois au terme d'une autre semaine. Un résultat insuffisant au test d'audition ne signifie pas forcément que le nourrisson présente un problème d'audition. Si le résultat du troisième test d'audition est aussi insuffisant pour une oreille ou pour les deux oreilles, un nouvel examen plus approfondi sera réalisé dans un centre d'audiologie. Vous recevrez de plus amples informations dans ce cas. Un centre d'audiologie est un institut spécialisé dans l'examen de l'audition, de la parole et du langage. Un centre d'audiologie relève parfois d'un hôpital.

### La participation n'est pas obligatoire

Vous ne souhaitez pas que l'audition de votre bébé soit testée ? Informez le professionnel de santé de votre décision au moment où vous serez contacté ou convoqué.

### Coût

Le test d'audition est gratuit.



## Ce que vous devez aussi savoir

### Pourquoi si tôt ?

Une bonne audition est nécessaire au développement de bébé. L'examen de l'audition permet de dépister très tôt toute anomalie éventuelle et de commencer un traitement tout aussi vite. Il est important de commencer à soigner votre enfant avant l'âge de six mois. Selon des études, un traitement précoce offre de nombreux avantages au développement du langage et de la parole de bébé.

### Demeurez vigilant

Si le résultat du test d'audition est « suffisant », cela signifie que votre enfant entend bien en ce moment. Vous devrez pourtant faire preuve de vigilance. Il arrive parfois que les déficiences auditives se développent bien après le test, heureusement, toutefois, que ces cas sont rares. Si vous avez un doute sur la capacité d'audition de votre bébé, adressez-vous à votre médecin traitant ou au bureau de consultation.

### Plus d'informations

Vous trouverez de plus amples informations concernant les tests d'audition pour nouveau-nés sur le site de l'Institut national pour la Santé publique et l'Environnement RIVM (Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu) : [www.rivm.nl/gehoorscreening](http://www.rivm.nl/gehoorscreening)

Vous y trouverez également les réponses aux questions fréquemment posées. Vous pouvez aussi vous adresser au bureau de consultation des bébés dont vous dépendez pour poser vos questions.

Consultez le site du RIVM pour les coordonnées de l'organisation de santé JGZ et le bureau de consultation qui y est rattaché et situé dans votre région.

Pour en savoir plus sur les tests d'audition, vous avez aussi la possibilité d'appeler la NSDSK (fondation néerlandaise pour l'enfant sourd ou malentendant) au : +31 (0)20 574 5945.